

TOSCANE
De Florence à Sienne
Randonnée itinérante accompagnée
7 jours / 6 nuits / 6 jours de randonnée et 1 jour de visite



Sienna et Florence, deux villes qui témoignent du génie toscan. « L'art est partout à en perdre la tête... ». Jardins, places, collines, villages fortifiés, sont une succession de lieux bien réels qui pourtant inspirent le rêve comme nulle part ailleurs. Notre circuit "historique" créé en 1986 vous est proposé cette année dans une nouvelle version avec des hôtels de qualité avec piscines dans le Chianti. Une plongée au coeur de la Renaissance et des paysages sortis tout droit des plus grands peintres de cette époque.

PROGRAMME

Jour 01 : Rendez-vous à 9h30 à la gare ferroviaire de Florence de Santa Maria Novella.
(en face du quai N°5).

Visite guidée du cœur historique de Florence. Au cours de cette journée, notre guide vous conseillera les sites à visiter, si vous souhaitez prolonger votre séjour dans cette ville.

Repas du soir au restaurant (non compris) et nuit en hôtel 3* au cœur de Florence.

Horaire : 4h00 de marche environ

Jour 02 : Florence – Mercatale - Greve

Transfert en bus public (30 minutes) pour Mercatale, point de départ de la randonnée en terre toscane. Nous randonnons à travers bois et vignobles en admirant les grandes demeures patriciennes de Vignano et Cognole jusqu'à arriver à Greve in Chianti, capitale de la région vinicole du "Chianti Classico" et sa très belle place de forme triangulaire, bordée de coquettes maisons à arcades.

Nuit en hôtel 3* avec piscine extérieure.

Horaire : 4h00 de marche Dénivelée : + 400 m ; - 400 m

Jour 03 : Greve – Monts du Chianti

Circuit en boucle à partir de Greve in Chianti. Nous gagnons les crêtes boisées d'où l'on jouit d'une vue panoramique sur toute la région. On admire le Val di Greve et l'ensemble des monts du Chianti avec le moutonnement infini des collines couvertes d'oliviers et de vignes.

Au retour, passage dans le très joli hameau de Conventio, avant de revenir à Greve in Chianti

Horaire : 5h de marche environ Dénivelée +550m/-550m de dénivelée

Jour 04 : Greve – Montefiorale – Radda in Chianti

Randonnée par le beau village perché de Montefiorale, l'un des plus anciens de la région du Chianti, entouré par ses remparts d'origine. Nous rejoignons ensuite le val di Cecione et ses superbes propriétés, puis Panzano et son château, installé sur une crête séparant le Val di Greve du Val di Pesa, exactement à mi-chemin entre Florence et Sienne.

Pique-nique dans le cadre enchanteur de la Pieve di Panzano puis descente à Lucarelli.

Court transfert en bus public pour parvenir au village de Radda in Chianti.

Nuit en hôtel de charme au cœur du village

Horaire : 6h de marche environ Dénivelée : +650m/-450m

Jour 05 : Radda in Chianti – Volpaia – Château de Castelvecchio - Radda

Le matin, parcours en face du village de Radda et ses vignes, par la belle propriété de Colle Beretto avant de parvenir au beau village médiéval de Volpaia pour le pique-nique.

Retour par le château de Castelvecchio et l'adorable petite église de Santa Maria Novella.

Nuit à Radda dans le même hôtel que la veille.

Horaire : 5h30 de marche Dénivelée : + 550 m ; - 550 m

Jour 06 : Radda – Vagliali – Sienne

Le matin, la randonnée rappelle étonnement les paysages des fresques des peintres siennois. Par la magnifique Pieve di San Polo nous gagnons le petit village de Vagliali pour le pique-nique. Transfert en bus urbain (30min) de Vagliali à Sienne, la ville du Palio.

Arrivée en milieu d'après-midi, découverte de Sienne (visite du Duomo).

Repas du soir au restaurant et nuit à l'hôtel situé au cœur de la ville

Horaire : 4h de marche Dénivelée : +400m/-400m

Jour 07 : Sienne- San Gimignano – Poggibonsi (Florence ou Sienne ou Pise)

Départ de Sienne en bus public (30min) pour San Gimignano, l'un des plus beaux villages de Toscane, qui a gardé le décor et l'atmosphère du Moyen-Âge avec ses très nombreuses tours. Après avoir laissé nos valises à la consigne de Poggibonsi, nous arrivons à pied au village de San Gimignano, pour saisir toute la beauté de ses tours médiévales se détachant dans le ciel. Visite de San Gimignano et notamment de l'église de Sant 'Agostino ainsi que de la collégiale et ses fresques admirables.

Pique-nique dans les jardins de la Rocca puis bus public pour Poggibonsi.

Séparation vers 17h à la gare ferroviaire de Poggibonsi. Nombreux trains et cars au départ de Poggibonsi pour Florence, Sienne ou Pise.

Dénivelée : + 200 m ; - 200 m Horaire : 2h00 de marche environ

LES PLUS DE CE SEJOUR

- La traversée du Chianti, entre cyprès, vignes et oliviers
- Les hôtels de charme (2 nuits avec piscine, 2 nuits avec spa)
- Des visites guidées approfondies de Florence et Sienne
- La variété des paysages

N.B : Ce programme est donné à titre indicatif. L'itinéraire pourra être légèrement modifié en fonction des conditions climatiques ou d'aléas indépendants de notre volonté.

En cas de changement de catégorie d'hôtels, du fait de la défaillance de l'un de nos prestataires, vous en serez prévenus à l'avance. Ces changements ne donneront droit à aucune compensation financière.

ATTENTION : selon les périodes et des événements imprévus, certains sites payants peuvent être fermés lors de votre passage. Votre guide vous proposera alors des visites alternatives.

Aucun remboursement ou compensation financière ne saurait être dû, les entrées pour les visites payantes n'étant pas incluses dans le prix.

Les durées de nos randonnées sont données à titre indicatif. Elles peuvent varier en fonction de plusieurs éléments lors du déroulé de notre séjour (niveau des participants, météo, état du terrain, etc...). Les durées de transfert peuvent aussi fluctuer en fonction des conditions climatiques et de l'état des routes

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Le jour 01 à 9h30 à la gare ferroviaire Santa Maria Novella de Florence (en face du quai n°5) – ATTENTION : ne pas confondre avec la gare routière située à quelques mètres).

Accès voiture : nous vous conseillons vivement de garer votre voiture à Poggibonsi et prendre le train pour Florence.

Vous pouvez consulter votre itinéraire sur le site : www.google.fr/maps

Accès par le tunnel du Fréjus puis autoroute A32 jusqu'à Turin; A21 jusqu'à Piacenza et A1 jusqu'à Florence ou accès par Nice – Vintimille puis autoroutes A10; A12 et A11 jusqu'à Florence via Genova et Lucca.

De Florence, prendre A1/E35 et Raccordo Autostradale Firenze - Siena en direction de Via Cassia/SR2 à Poggibonsi.

Parking Poggibonsi

Parking gratuit Gare de Poggibonsi.

Parking Mazzini : Piazza Giuseppe Mazzini, 16, 53036 Poggibonsi SI, Italie.

A 20min à pied du 1er hôtel : Parking Firenze Low Cost : Piazza Bernardo Tanucci, 17, 50134 Firenze FI, Italie. Tarifs variables, à voir sur place.

COVOITURAGE : De nombreuses personnes, se rendant au départ de nos randonnées par leurs propres moyens, se rendent compte, une fois arrivée sur place, qu'elles auraient pu faire le voyage ensemble. Il nous est très difficile d'organiser par nous même le covoiturage ne disposant pas toujours des coordonnées de tous les participants et ne connaissant pas leur mode d'accès au point de rendez-vous. De plus, la loi nous interdit la divulgation des coordonnées de nos clients et nous pouvons difficilement jouer le rôle d'intermédiaire. Cependant, soucieux de vous faciliter vos déplacements mais aussi de nous inscrire dans une démarche responsable et respectueuse de la planète, nous vous incitons à consulter les sites suivants qui organisent le covoiturage : www.covoiturage.fr ou www.covoiturage.com ou www.easycovoiturage.com, etc.

Accès train : Gare de Florence Santa Maria Novella

Information sur les possibilités de voyages en train sur www.thetrainline.com/fr et www.dbahn.fr.

Vous trouverez les informations concernant les horaires de train :

- en France auprès de la SNCF: Tél. : 3635 - www.sncfconnect.com - En Italie : www.trenitalia.com.

ATTENTION : en cas d'insuffisance de participants, nous pouvons être amenés à annuler un séjour jusqu'à 3 semaines avant le départ. Si vous vous rendez en train au départ de la randonnée, évitez certains tarifs non modifiables / non remboursables type Prem's tant que le départ n'est pas assuré.

Accès avion : Paris/Florence : www.alitalia.com

Paris / Florence : Paris - Florence : Florence est un petit aéroport, nous préconisons plutôt de réserver un vol pour Pise

(prix généralement plus attractifs)

De nombreux vols directs pour Florence opérés par Air France, ITA Airways et Vueling (www.airfrance.com, https://www.italyair.com/fr_fr, www.vueling.com).

Il existe de nombreuses navettes de l'aéroport de Florence qui vous déposeront à la gare routière (qui se trouve en face de la gare ferroviaire FS de Santa Maria Novella).

Paris / Pise : Pise est un aéroport avec plus de possibilités de vols que Florence. Il faut compter 1h de trajet pour rejoindre ensuite Florence.

www.easyjet.com ou <http://www.ryanair.com/fr>

De Pise, il existe des navettes directes de l'aéroport à la gare routière de Florence (6€ l'allée ou 10€ A/R). La gare routière de Florence se trouve en face de la gare ferroviaire FS de Santa Maria Novella.

Consultez les horaires sur : <http://www.pisa-airport.com> (sélectionnez : Come arrivare, Bus et Pisa aeroporto – Firenze).

Deux compagnies effectuent ce trajet : Terravision (10€ Aller/Retour) ou Servizio Autostradale (12€ Aller / Retour). Il existe aussi des trains pour Florence de Pisa Aeroporto avec changement à Pisa Centrale (1h15 environ, 8 € environ).

Horaires sur <http://www.trenitalia.com/>

Pour les arrivées en avion, il existe de nombreuses navettes de l'aéroport de Florence ou de Pise qui vous déposeront à la gare routière (qui se trouve en face de la gare ferroviaire FS de Santa Maria Novella). Consulter la rubrique "Moyens d'accès - Avion" de la fiche technique pour les tarifs, etc...

Si vous venez en voiture, nous vous conseillons vivement de garer votre voiture à Poggibonsi et prendre le train pour Florence. Consulter la rubrique "Moyens d'accès - Voiture/Parking" de la fiche technique pour plus de détails.

Pour les arrivées la veille, l'hôtel réservé pour les nuits supplémentaires se trouve à 5min. à pied de la gare ferroviaire. En cas d'arrivée après l'heure de RV, vous appellerez votre guide pour définir d'un point de RV pendant la visite de Florence. Au préalable vous aurez déposé vos bagages à l'hôtel (situé à 5min. à pied de la gare).

DISPERSION

Vers 17h00 à la gare de Poggibonsi (trains pour Pise et Florence).

Le retour de Poggibonsi à Florence peut se faire en train ou en bus, ces billets se prennent sur place (nombreuses possibilités pour arriver à l'heure des départs des trains pour la France).

FORMALITES

Durant le séjour, vous devez être en possession de votre carte d'identité en cours de validité ou passeport, de votre carte vitale, du numéro de contrat et numéro de téléphone de votre assurance personnelle (en cas de non souscription à notre assurance), et pour les séjours en Europe, de votre carte européenne d'assurance maladie. Très pratique en cas de souci pour l'avance de frais pour les soins dans les pays européens, cette carte est à demander au moins 15 jours à l'avance à votre centre de sécurité sociale.

Il est possible de voyager dans ce pays de l'Union Européenne, sans passeport, avec une carte nationale d'identité.

Date de validité expirée de votre carte d'identité : si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et si vous étiez majeur(e) au moment de sa délivrance, sa durée de validité a été automatiquement prolongée de 5 ans (accord officialisé entre la France et votre pays de destination).

Hébergements avant ou après la randonnée :

Possibilité de nuits supplémentaires à Florence et à Sienne.

Tarifs pour Florence : nous consulter, car les prix varient fortement en fonction de la saisonnalité et des types de chambre disponibles au moment de votre réservation. Nous vous recommandons donc de nous communiquer au plus tôt vos demandes de nuits supplémentaires.

Nuits supplémentaires à Sienne en formule petit-déjeuner : 50€ par personne en chambre de 2, et 75€ en chambre individuelle (tarifs à titre indicatif, pouvant être réajustés en fonction des disponibilités du moment, et des types de chambre proposés).

NIVEAU

Marcheurs contemplatifs. Randonneurs niveau 2 sur une échelle de 5.

Pour marcheurs réguliers, motivés, en forme, pratiquant une activité physique variée et régulière

4 à 6h de marche par jour

Entre 200 m et 600 m de dénivelée par jour

Aucune difficulté particulière sur ce séjour

HEBERGEMENT

Hôtels de catégorie **, *** et ****

- 1 nuit en à Florence : hôtel ** ou *** dans le quartier de Santa Maria Novella (proche de la gare routière et ferroviaire)
- 2 nuits à Greve in Chianti : hôtel*** avec piscine extérieure, situé sur la charmante place de Greve. Piscine non couverte, donc ouverte à partir de mi-mai
- 2 nuits à Radda : hôtel ****. Un concentré de confort et d'élégance toscane au cœur du village. L'hôtel dispose d'un spa.
- 1 nuit en à Sienne : hôtel**. Hébergement modeste mais très bien situé, il est proche du centre ville, de la gare routière et à quelques pas de la célèbre Piazza del Campo

Les inscriptions individuelles sont regroupées en chambre de 2 personnes sauf si vous demandez une chambre individuelle

TRANSFERTS INTERNES

Comme mentionnés au programme.

PORTAGE DES BAGAGES

Uniquement les affaires de la journée. Toutefois, vous aurez parfois à porter vos affaires en ville sur quelques centaines mètres.

GROUPE

Les groupes sont constitués de 6 à 15 personnes.

ENCADREMENT

Accompagnateur en montagne diplômé

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

BAGAGES :

- 1 sac de voyage par personne (ou valise à roulettes). Un bagage trop volumineux est à proscrire car poserait des soucis d'encombrement du bus ou d'organisation logistique.
- 1 sac à dos de 35-40 litres environ à armatures souples avec ceinture ventrale et un dos bien aéré pour votre confort (pour porter vos affaires personnelles de la journée : appareil photo, pique-nique du déjeuner, gourde, vivres de course, veste coupe-vent, pull, vêtement de pluie...). Ce bagage est placé généralement en cabine lors de vos transports aériens éventuels (10kg maximum par personne, habituellement).
- Sur les séjours itinérants ou semi-itinérants, il est demandé de limiter également le poids à 10-12kg, car l'accès malaisé à certains hébergements pourrait compromettre la livraison des bagages. Nous vous invitons également à éviter d'y laisser des objets fragiles et/ou de valeur.

VÊTEMENTS :

Pour le haut du corps, le principe des 3 couches permet de gérer quasiment toutes les situations :

- une couche légère et respirante
- une couche chaude
- une couche imperméable et respirante.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie ou vent, il suffit de rajouter cette veste imperméable. Par grands froids ou lors des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des vêtements qui séchent rapidement et donc éviter le coton. Préférez les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible.

Pensez à vous couvrir avant d'avoir froid, mais surtout à vous découvrir avant d'avoir trop chaud. La sueur est l'ennemi du randonneur, car elle humidifie les vêtements qui sont rapidement glacés lors des pauses. Ainsi, il est très rare d'effectuer une ascension vêtue d'une veste polaire.

La liste complète et idéale : (à adapter néanmoins suivant la randonnée et la saison, et en fonction de vos habitudes)

- 1 chapeau de soleil ou casquette, ou foulard
- 1 bonnet ou bandeau en polaire et/ou un tour de cou
- 1 paire de gants légers
- Tee-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 jours de marche).
- 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise (parfois, les sommets sont ventés et une petite épaisseur est la bienvenue pendant la pause déjeuner),

- 1 veste chaude type polaire (voire déperlante) ou type chaude et compressible)
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante avec capuche
- 1 cape de pluie éventuelle et/ou sursac
- 1 pantalon de randonnée solide, ample, confortable, déperlant
- 1 surpantalon imperméable et respirant
- 1 short ou pantacourt, confortable et solide
- Chaussettes de marche (1 paire pour 2 jours de marche). Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée type bouclette” qui vous éviteront l'échauffement prématuré des pieds
- 1 paire de chaussures de randonnée tenant bien la cheville et imperméables, avec semelle qui accroche bien au relief et résistante à l'abrasion. Pensez à tester auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps.
- ou si vous êtes habitués, une paire de chaussures basses type trail, notamment pour les séjours été. 1 maillot de bain et 1 serviette qui sèche rapidement (facultatif en vue d'éventuelles baignades)
- 1 pantalon confortable pour le soir
- 1 paire de chaussures de détente légères pour le soir, type baskets, permettant aussi d'être utilisées pour les visites ou balades en ville.

MATÉRIEL :

POUR LE PIQUE-NIQUE

- 1 boîte de conservation en plastique de 0,5 litre minimum (impératif même s'il peut arriver qu'elle ne serve pas)
- Des couverts
- 1 gobelet plastique ou aluminium avec anse isolée pour éviter les brûlures avec les boissons chaudes
- 1 couteau de poche pliant (facultatif)
- 1 gourde isotherme ou aluminium de 1,5 litres minimum ou gourde souple (déconseillée en hiver) ou une gourde filtrante éventuellement. Surtout utile en hiver, si vous souhaitez, prendre une bouteille isotherme pour emporter thé, café... pendant la randonnée)

AUTRES

- 1 grand sac plastique à glisser dans votre sac à dos afin de protéger vos affaires des intempéries et/ou 1 sur-sac
- 1 pochette étanche avec : votre contrat d'assistance, vos papiers d'identité, carte vitale et tout autre document mentionné dans la rubrique formalités
- 1 parapluie solide et léger (facultatif mais très utile en cas de pluie, ou même de canicule)
- 1 paire de bâtons de marche télescopiques (selon vos habitudes ou le niveau technique des randonnées, se référer au paragraphe « Niveau Technique » de la fiche technique du séjour)
- 1 paire de lunettes de soleil de bonne qualité (protection niveau 3 ou 4) couvrant bien les côtés
- Crème solaire avec un bon indice de protection (30 minimum) et écran labial (le tout systématiquement dans le sac à dos)
- Trousse de toilette (brosse à dents, déodorant, etc...)
- Protections auditives en cire ou en mousse (contre les ronflements de voisinage ou autres nuisances sonores) Mouchoirs
- Papier toilette
- 1 frontale ou lampe de poche + couverture de survie : à mettre systématiquement dans le sac à dos, un retard imprévu suite à un incident peut survenir même au cours d'une randonnée facile
- Des lunettes de rechange (si vous portez des lunettes de vue) Appareil photo, jumelles (facultatif)

PHARMACIE :

Le guide est équipé d'une pharmacie de premiers secours (non destinée à subvenir à vos besoins pour de petits aléas). Néanmoins, il n'est pas autorisé à administrer tout médicament à un participant sans prescription médicale ou accord médical des secours.

Prévenez le guide de toute maladie, traitement ou autre allergie qui pourraient compliquer une prise en charge médicale en cas d'incident, ou tout malaise éventuel qui pourrait vous arriver en cours de randonnée.

Vos médicaments habituels

Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence

Médicaments contre les troubles digestifs (facultatif)

Antistaminiques contre les piqûres d'insectes par exemple (facultatif)

Pastilles contre le mal de gorge (facultatif)

Bande adhésive élastique en 5 ou 8 cm de large x 2,5 m (facultatif)

Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes

Collyre (en cas de poussières ou irritation/sécheresse oculaire)

Double peau pour protéger les ampoules aux pieds (facultatif)

Pince à épiler (facultatif)

Petits ciseaux (facultatif)

Vitamine C (facultatif)

Pince à échardes (facultatif)

Gel hydroalcoolique antibactérien utile pour se laver/désinfecter les mains.

DATES ET PRIX

Dates	Prix par personne
Du 07 au 13 avril 2024	1145 €
Du 14 au 20 avril 2024	1145 €
Du 21 au 27 avril 2024	1145 €
Du 19 au 25 mai 2024	1175 €
Du 09 au 15 juin 2024	1195 €
Du 01 au 07 septembre 2024	1195 €
Du 08 au 14 septembre 2024	1195 €

Supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) :

280 euros pour les départs en avril

290 euros pour les départs de mai et du 08 septembre 2024

300 euros pour les départs de juin et du 01 septembre 2024

Famille, club, associations, écoles, comités d'entreprise ... à partir de 7 personnes vous constituez un groupe et vous bénéficiez de réductions sur ce séjour : - 5% pour les petits groupes (8 à 10 personnes) et - 8% pour les grands groupes (à partir de 11 personnes).

Et vous pouvez choisir d'autres dates (selon disponibilités).

ATTENTION : selon les périodes et des événements imprévus, certains sites payants peuvent être fermés lors de votre passage. Votre guide vous proposera alors des visites alternatives.

Aucun remboursement ou compensation financière ne saurait être dû, les entrées pour les visites payantes n'étant pas incluses dans le prix.

LE PRIX COMPREND

- les frais d'organisation et l'encadrement
- l'hébergement en demi-pension (excepté le dîner du jour 01)
- les pique nique le midi (sauf le jour 01)
- le transport des bagages
- les transferts prévus au programme par les transports locaux

LE PRIX NE COMPREND PAS

- les boissons et dépenses personnelles
- le moyen de transport jusqu'au lieu de rendez vous

- le déjeuner du jour 01 à Florence et le dîner du jour 01
- les taxes de séjour à payer directement sur place aux hôtels
- le supplément chambre individuelle
- les entrées des visites (environ 10 e)
- l'équipement individuel
- les assurances
- tout ce qui n'est pas mentionné dans le prix comprend

POUR EN SAVOIR PLUS

Certaines villes en Italie comme Florence et Sienne sont desservies par une ZTL (Restricted Traffic Zone - «Zone de trafic restreinte») dans laquelle l'accès aux véhicules et le stationnement sont limités et règlementés. Pour y accéder avec votre véhicule personnel, veuillez à bien vérifier la conformité et les autorisations d'entrée sur le site: http://www.disabledmotorists.eu/en/about_reciprocity/

Les portes d'entrée de la ZTL sont signalées par des panneaux de signalisation et surveillées par une caméra. L'accès aux véhicules est surveillé 24 heures sur 24 par un système de frontière électronique qui assure la reconnaissance automatique immédiate de la plaque d'immatriculation (RAPI) et vérifie si les véhicules sont autorisés ou non. Les véhicules non autorisés recevront immédiatement une amende.

FORMALITES

Carte d'identité ou passeport en cours de validité.

LA TOSCANE

La Toscane dont Florence est le chef-lieu est située dans le centre de l'Italie : une frontière commune avec la Ligurie au Nord-Ouest, l'Emilie-Romagne au Nord, les Marches et l'Ombrie à l'Est et le Latium au Sud. La partie littorale de la région est baignée par la mer Ligurienne et la mer Tyrrhénienne. La Toscane comprend également les îles de l'archipel toscan, y compris l'île d'Elbe, la plus grande de l'archipel. C'est l'une des plus grandes régions italiennes par sa taille, son patrimoine culturel et son paysage. Elle est divisée en 9 provinces : Arezzo, Florence, Grosseto, Livourne, Lucca, Massa-Carrara, Pistoia, Prato, Sienne. Plus de 2/3 des habitants sont rassemblés au nord de la région sur 2 axes perpendiculaires : la côte, entre les confins de la Ligurie et Livourne d'une part, le bassin de l'Arno, entre Pise, Lucca et Florence d'autre part.

FLORENCE

Le premier établissement humain sur le terrain marécageux au confluent du Mugnone et de l'Arno remonte à l'âge du fer (XI-VIII^{ème} siècle av. J.-C.) ; le musée archéologique conserve de rares témoignages de la nécropole et des origines étrusques de la ville.

Florence fut en fait, fondée par les Romains au premier siècle avant Jésus-Christ. Florence commença sa renaissance après la décadence des époques barbares, à l'époque carolingienne, atteignant les plus hauts sommets de la civilisation entre les XI^{ème} et XV^{ème} siècles, comme commune libre, entre l'autorité des Empereurs et celle des Papes. Au XV^{ème} siècle, elle passa sous la Seigneurie des Médicis qui devinrent ensuite Grands Ducs de Toscane. Ce fut le moment de la grande splendeur de la ville, dans les arts et la culture, dans la politique et l'économie. En 1860, la Toscane fit son entrée dans le Royaume d'Italie, dont Florence devait devenir la capitale de 1865 à 1871, redonnant à la ville une fonction importante dans la culture et dans l'art.

Florence renferme dans ses musées un exceptionnel patrimoine artistique.

A Florence vécurent Cimabue et Giotto, pères de la peinture italienne, Arnolfo di Cambio et Pisano, rénovateurs de l'architecture et à la Renaissance, toute une pléiade d'artistes. Les architectes Brunelleschi et Michelozzo, les sculpteurs et peintres : Ghiberti, Donatello, Masaccio, Fra Angelico, Botticelli, Michel-Ange, Léonard de Vinci... et tant d'autres !

SIENNE

Née en tant que colonie romaine du temps de la République, Sienne connut une histoire tourmentée sous l'Empire et le Haut Moyen Age ; la puissance et la constante rivalité de Florence firent obstacle à son expansion territoriale.

Après la domination des Lombards et des Francs, elle passa vers le milieu du XI^{ème} siècle aux mains des Evêques Conti, auxquels succédèrent au siècle suivant les Consoli, remplaçant le pouvoir clérical par un gouvernement laïc. C'est à cette époque-là que Sienne atteignit le summum de sa puissance politique et économique. Grâce en particulier au Gouvernement des Neuf, instauré en 1277 et à l'ascendant pris sur Florence pendant soixante dix ans, naquit la magnificence des monuments siennois, dont la perle reste la Piazza del Campo.

A Sienne tout n'est que splendeur artistique, chefs-d'œuvre inestimables, créations stupéfiantes ; il semble qu'en une compétition idéale et hors du temps Nicola et Giovanni Pisano, Duccio et Simone Martini, Donatello et Ghiberti aient voulu laisser une preuve lumineuse de leur art immortel.

LE CHIANTI : Renfermé entre les provinces de Sienne et de Florence le pays du Chianti est harmonieux, ressemblant à un paysage féodal. Le tableau offert aux visiteurs est encore intact, un paradis d'autrefois qui ne connaît ni pollution ni ciment. Des bois couvrent une moitié du territoire, tandis que sur l'autre se développent la vigne, l'olivier et d'autres cultures. L'altitude varie entre 300 et 900 mètres.

SAN GIMIGNANO

San Gimignano est une des villes les plus pittoresques et attrayantes de la Toscane. Elle s'étend dans sa double enceinte fortifiée et est parsemée de hautes tours, dans la mer d'oliviers qui recouvrent une colline dominant le Val d' Elsa. San Gimignano, d'origine très ancienne, a reçu son nom de l'évêque de Modena qui y vécut pendant le IV^{ème} siècle. La ville conserve les caractéristiques architectoniques du Moyen Âge. À l'origine les tours étaient au nombre de 75, à la fin du XV^{ème} elles n'étaient plus que 25, aujourd'hui il en reste 13 intactes. Les monuments les plus intéressants de la ville sont le Dôme, l'hôtel de ville, appelé aussi Palais du Peuple et l'église de Sant'Agostino dans laquelle Benozzo Gozzoli réalise des fresques dédiés à la vie de Sant'Agostino. À l'intérieur du Dôme datant du XII^{ème} il y a aussi la chapelle de Santa Fina, un bijou de la Renaissance créé par l'architecte Giuliano da Maiano, l'autel est surmonté de fresques de Ghirlandaio qui reproduisent la vie de Santa Fina, la jeune Sainte de San Gimignano qui y vécut au XIII^{ème} et qui en est désormais la Sainte patronne.

Taddeo di Bartolo, *San Gimignano de Modène tenant la ville de San Gimignano*, Museo Civico.

LE CHIANTI

Renfermé entre les provinces de Sienne et de Florence le pays du Chianti est harmonieux, ressemblant à un paysage féodal. Le tableau offert aux visiteurs est encore intact, un paradis d'autrefois qui ne connaît ni pollution ni ciment. Des bois couvrent une moitié du territoire, tandis que sur l'autre se développent la vigne, l'olivier et d'autres cultures. L'altitude varie entre 300 et 900 mètres. Si le Chianti, en tant que vin, est lié à une zone géographique précise et bien définie, il est en fait un produit régional. Il est produit en Toscane, dans des zones strictement délimitées des provinces de Florence, Sienne, Arezzo, Pistoia, Pise et Prato. Sa composition a été initialement établie par le baron Ricasoli au XIX^{ème}, ancien premier ministre d'Italie. Le Sangiovese rouge est le cépage dominant du Chianti.

SANTE

Aucun vaccin n'est obligatoire ; nous vous conseillons d'être à jour pour toutes vos vaccinations classiques (diphtérie, tétanos, typhoïde, poliomyélite) et de vous procurer la carte européenne d'assurance maladie.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ « FLORENCE ET LA TOSCANE » Guide Vert MICHELIN
- ✓ « LA TOSCANE » Guide Bleu Hachette
- ✓ « FLORENCE » Guide du Routard Hachette
- ✓ « AU COEUR DE FLORENCE » par Damien Wigny (Ed.Duculot)
- ✓ « TOSCANE » par S.Romano (Le Seuil ; coll. Point Planète)
- ✓ « L'ART ITALIEN » par A ; Chastel (Flammarion)

Ouvrages de littérature pour se mettre dans l'ambiance :

- ✓ « TOSCANE » par Pierre-Jean Rémy (Le livre de poche)
- ✓ « PETITS MALENTENDUS SANS IMPORTANCE » par Antonio Tabucchi (coll.10/18)
- ✓ « PLACE DE SIENNE, COTO OMBRE » par Fruttero et Lucentini (Seuil)

ADRESSES UTILES

Itinéraire : www.viamichelin.fr

SNCF : Tel : 0 892 35 35 35 ou <http://www.voyages-sncf.com>

Co-voiturage : www.covoiturage.fr www.123envoiure.com www.allostop.net

Office National du Tourisme Italien (ENIT) : 23, rue de la Paix 75002 PARIS

Tel : 01 42 66 66 68 Fax : 01 47 42 19 74

Email : enit.pariqi@wanadoo.fr, Sites : <http://www.enit.it> ou <http://www.enit-france.com>

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

ANNULATION De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

ANNULATION De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le **cas général**.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 100 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un **billet d'avion non remboursable** ou **l'affrètement d'un bateau**.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les **groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne**, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. **L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.**

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour).**
- **Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour).**
- **Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour).**

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour **causes dénommées** :
 - * Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
 - * La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes **causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).
- **Assurance Bagages** : plafond de 1500 €

Extension Epidémies :

- Annulation pour maladie en cas d'épidémie/pandémie, refus d'embarquement suite à prise de température, en cas d'absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.**

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)

- l'avance de fonds à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l'étranger
- ...

Extension Epidémies :

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

Frais médicaux sur place

Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)

Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend **les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement**, elle est complétée par deux garanties :

Interruption de séjour : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

Retard de transport : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex